

COMMUNE DE VAUGRIGNEUSE

Modification n°1/2022 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Vaugrigneuse

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

du 1 au 30 septembre 2022

Par arrêté n°29/2022 du 28 juillet 2022, Madame le Maire de Vaugrigneuse a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la modification n°1/2022 du PLU.

L'enquête publique se déroulera à la Mairie de Vaugrigneuse, 1 rue Héroard, 91640 Vaugrigneuse, du 1er septembre au 30 septembre 2022 inclus soit pendant 30 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture du public.

Le Tribunal administratif de Versailles a désigné Monsieur Joël RIVAULT en qualité de commissaire enquêteur,

Le commissaire enquêteur procédera à l'enquête publique et recevra le public lors des permanences à la mairie de Vaugrigneuse, aux jours et horaires suivants :

- le samedi 3 septembre 2022 de 9h à 12h
- le jeudi 8 septembre 2022 de 16h à 19h
- le jeudi 15 septembre 2022 de 16h à 19h
- le samedi 24 septembre 2022 de 9h à 12h

Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier et présenter ses observations sur le registre aux jours et heures d'ouverture de la mairie et sur le site internet de la Mairie de Vaugrigneuse et toute correspondance pourra être adressée au commissaire enquêteur : Mairie de Vaugrigneuse place de la Mairie, 1 rue Héroard, 91640 Vaugrigneuse ou sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/4150>

es observations pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : enquete-publique-4150@registre-dematerialise.fr

L'adresse du site Internet sur lequel les informations relatives à l'enquête pourront être consultées est <https://www.registre-dematerialise.fr/4150>

Les informations environnementales se rapportant à l'enquête figurent dans le rapport de présentation du PLU.

La personne responsable du projet de modification du PLU est Madame Thérèse Blanchier, Maire de Vaugrigneuse.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête auprès de la Mairie de Vaugrigneuse.

À l'issue de l'enquête publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la Mairie de Vaugrigneuse, aux jours et heures habituelles d'ouverture de la mairie, pendant une durée d'un an, ainsi que sur le site internet de la Mairie et qu'à la Préfecture de l'Essonne.